



Changement de statut APS vers salarié

Par **alaa**, le **18/12/2014** à **10:34**

Bonjour,

Je suis diplômé d'un Master 2 en informatique et actuellement j'ai un APS, et j'ai une proposition d'embauche.

Est-ce que c'est obligatoire d'avoir un contrat avec un salaire qui égale à 1.5 le SMIC?

Est-ce que ça pose un problème lors de changement de statut, sachant que le grade de contrat entre dans la grille des ingénieurs territoriale?

Merci pour vos réponses.